

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/03/21

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
15 mars 2024 le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
19 mars 2024

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 16 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Votants : 19 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT

AT

Secrétaire de séance :
Madame Corinne DOLLE

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy BRAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : **Voir tableau**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		RECETTES OU EXCEDENT €
	DEPENSES OU DEFICIT		
Résultats reportés			1 018 943,43 €
Part affectée à investiss			
Opérations de l'exercice	4 520 211,75 €		4 709 458,12 €
Totaux	4 520 211,75 €		5 728 401,55 €
Résultat de clôture			1 208 189,80 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT		RECETTES OU EXCEDENT €
DEPENSES OU DEFICIT		
		1 282 695,64 €
754 708,77 €		621 870,13 €
754 708,77 €		1 904 565,77 €
		1 149 857,00 €

au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

1 149 857,00 €

94 952,09 €

1 054 904,91 €

ENSEMBLE		RECETTES OU EXCEDENT €
DEPENSES OU DEFICIT		
		2 301 639,07 €
		0,00 €
5 274 920,52 €		5 331 328,25 €
5 274 920,52 €		7 632 967,32 €
		2 358 046,80 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	1 208 189,80 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 26 mars 2024
L'Adjoint Délégué,
Guy BRAS.

